

Sur convocation en date du 13 septembre 2024, le Conseil Municipal de Frans s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, le mercredi 18 septembre 2024 à 20 h sous la présidence de Mme Michelle NUGUET, Maire de Frans.

**Nombre de conseillers en exercice : 17 Présents : 12 Votants : 14 (dont 2 procurations)**

**Présents :** Alain CERDA, Joël CITTERIO-QUENTIN, Pascal CUNY, Bernard MANVOY, Michelle NUGUET, Guy SANCHEZ, Vincent SCHILDER, Laurence SELLIER, Alexandra THIVET, Laurence VIALLA, Claire VAUDANT, Nathalie WIMMENAUER

**Absent excusé :** Valérie MERLE qui donne pouvoir à Laurence VIALLA, Jérémy ROBERT qui donne pouvoir à Vincent SCHILDER,

**Absents :** Clément GUILLOT, Carole RIEGER, Anthony VASSIA

**Secrétaire de séance :** Nathalie WIMMENAUER

**Procès-verbal de la séance du 17 juillet 2024 :** approuvé à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **Délibérations**

- 2024-28 Décision modificative n°1 budget communal
- 2024-29 Toiture photovoltaïque sur des bâtiments communaux

#### **Délibération 2024-28 Décision modificative n°1 budget communal**

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier les crédits votés au budget principal 2024 comme suit, pour permettre la réalisation du projet photovoltaïque sur les bâtiments communaux,

Article/Chap.	Désignation	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement
231/23	Op 464 Agrandissement et rénovation Salle polyvalente		- 80 000,00 €
2135/21	Op 465 Panneaux photovoltaïques		+ 80 000,00 €

#### **Approbation à l'unanimité**

#### **Délibération 2024-29 Toiture photovoltaïque sur des bâtiments communaux**

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 dite de transition énergétique pour la croissance verte (TECV) réaffirme le rôle des collectivités territoriales pour veiller à diversifier les sources d'approvisionnement énergétique, réduire le recours aux énergies fossiles, diversifier de manière équilibrée les sources de production d'énergie et augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale.

Les collectivités territoriales ont donc un rôle important à jouer en termes de production d'électricité délocalisée. En effet, grâce à leur important patrimoine de bâtiments, de grandes surfaces de toitures peuvent être valorisées par l'installation de panneaux photovoltaïques et produire de l'électricité d'origine renouvelable, afin de contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par la politique énergétique nationale.

Dans cet objectif de diversification énergétique, la commune souhaite installer sur la toiture de l'école élémentaire un système de panneaux photovoltaïques. La société SOLARTEC à FAREINS a réalisé une étude de faisabilité.

La surface favorable à l'implantation de panneaux photovoltaïques permet de mettre en œuvre une puissance de 36 KWc en autoconsommation.

Le surplus d'électricité pourra être utilisé pour la salle polyvalente, la mairie, l'école maternelle et l'école élémentaire.

Ce projet modifiant la toiture du bâtiment nécessite le dépôt d'une déclaration préalable de travaux.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à poursuivre le projet de pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école élémentaire avec la société SOLARTEC, à déposer un dossier de déclaration préalable au nom de la commune, à prendre toutes décisions et procéder à toutes signatures relatives à l'exécution de ce projet.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

**Approbation à l'unanimité.**

## Questions et informations diverses

### Débat autour du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable)

Dans le cadre de la révision de Plan Local d'Urbanisme décidée par délibération du 14 décembre 2022, le PADD, modifié au cours des derniers mois, est soumis de nouveau au débat. Il sera présenté aux personnes publiques associées le 3 octobre.

**Accueil du public :** l'embauche d'un nouvel agent administratif permet d'étendre l'ouverture de la mairie au public le vendredi de 14h00 à 17h15

**Zone humide :** un curage a été réalisé, les pontons et le cheminement piétonnier ont également été rafraichis

**Travaux :** la rénovation énergétique de l'école élémentaire se poursuit sans retard de délai. Concernant les travaux d'agrandissement de l'école maternelle, le lot charpente métallique reste infructueux à ce jour

**Voirie sécurité :** face à la vitesse excessive de certains conducteurs, un radar pédagogique sera installé Route des Sorbiers afin de permettre une sensibilisation des automobilistes. Ayant obtenu toutes les autorisations, les bornes de recharge des véhicules électriques seront prochainement mises en service au parking des Verchères. Des travaux d'urgence sont prévus afin de consolider le lavoir dont les abords se dégradent dangereusement (intersection route de Biesse et chemin du Tacot)

**Ecoles :** afin d'optimiser la sécurité des enfants, un agent a été recruté à la cantine et à la surveillance de la sieste des petits

**Cantine :** depuis la rentrée des classes, des problèmes de comportement ont de nouveau été relevés au restaurant scolaire entraînant l'exclusion temporaire de plusieurs enfants

La commune participe à « octobre Rose » en partenariat avec les communes de Jassans Riottier et Beauregard. Une marche aura lieu le dimanche 6 octobre

Séance levée à 22 h 04

Le secrétaire de séance

Nathalie WIMMENAUER



Le Maire

Michelle NUGUET

